



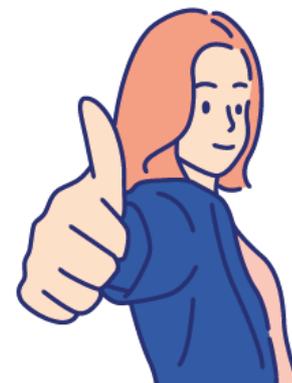
---

RÉUNION PARENTS – JANVIER 2025

1 seule procédure

1 seul dossier

1 seul calendrier



## **Parcoursup = Plateforme nationale d'admission en première année de l'enseignement supérieur.**

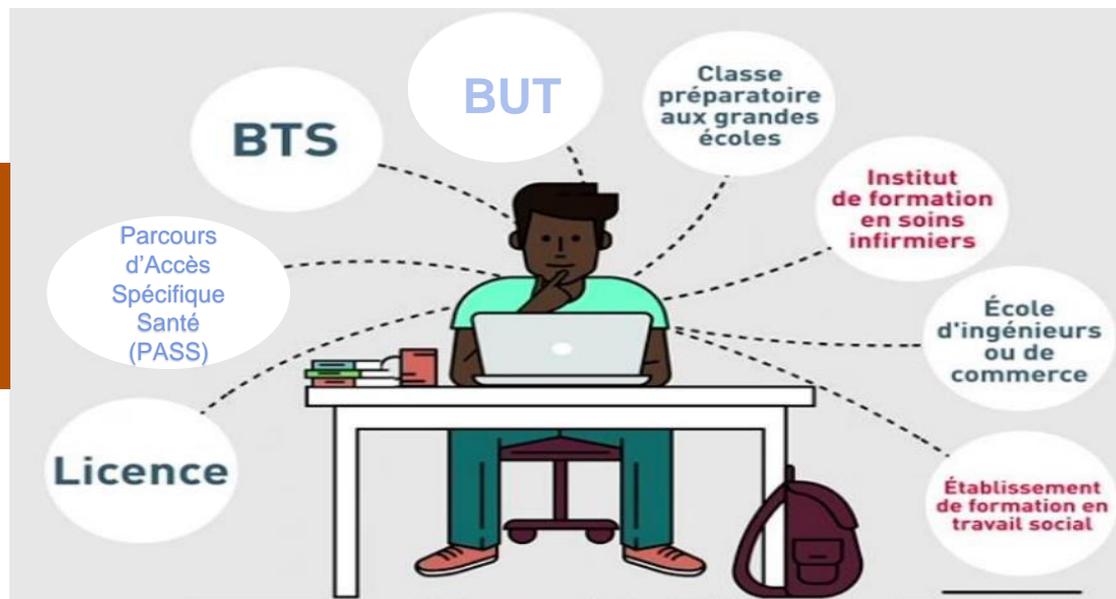
Elle permet :

- De créer son dossier de préinscription
- De trouver des informations sur les différentes formations de l'enseignement supérieur
- De saisir ses vœux
- De compléter son dossier et confirmer ses vœux
- De recevoir les propositions d'admission des établissements et y répondre

18 Décembre : ouverture du site  
d'information Parcoursup.fr avec  
le moteur de recherche des  
formations

**Les  
formations  
sur  
Parcoursup**

**24 000  
formations**



## Parmi les 24 000 formations dispensant de diplômes nationaux et d'établissements :

### ○ Des formations sous statut étudiant :

- **Des formations non sélectives** : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS)
- **Des formations sélectives** classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie ), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...

### ○ Des formations sous statut apprenti (en alternance) :

- L'apprentissage associe enseignements académiques et expérience concrète dans une entreprise
- L'apprentissage est proposé dans différentes formations (BTS, BUT, DEUST, Licences, etc.).

**Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup > prendre contact avec les établissements**

# Le calendrier 2025 en 3 étapes

**Début Nov. 2024 > Janvier 2025**  
Je m'informe  
et découvre les formations

1

**15 Janvier 2025 > 13 Mars 2025**  
Je m'inscris pour formuler mes vœux  
**Jusqu'au 2 Avril 2025**  
Je finalise mon dossier

2

**2 Juin 2025 > 10 Juillet 2025**  
Je reçois les réponses  
des formations et je décide

3

Début  
Nov. 2024

Déc.

Janv.

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

**Jeudi 13 mars :**  
Dernier jour pour formuler  
mes vœux

**Vendredi 6 juin - Mardi 10 juin :**  
Classement des vœux  
en attente

# 1

## Nov. 2024 > janvier 2025 Je m'informe et découvre les formations

### NOVEMBRE 2024 > JANVIER 2025

Pour préparer votre projet de poursuite d'études, consultez les sites utiles, notamment [avenirsonisep.fr](https://www.avenirsonisep.fr) et [Parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr)

Au sein de votre lycée, échangez avec votre professeur principal et les personnels d'orientation.



### DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma **fiche de dialogue**.

*Le 1<sup>er</sup> conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.*



### 18 DÉCEMBRE

**Ouverture de la carte des formations 2025 sur [parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr)**

**24 000 formations supérieures, y compris en apprentissage, sont présentes sur la plateforme pour vous permettre de réaliser vos projets.**

Des informations pratiques sur l'établissement et la formation sont proposées : la formation est-elle publique ou privée, les frais de scolarité, les enseignements et options proposées, les dates des journées portes ouvertes, des contacts, le nombre de places disponibles, les modalités de candidature et les perspectives de poursuite d'études ou d'insertion dans l'emploi après la formation.

Avez-vous pensé à l'apprentissage ?

Plus de 9000 formations sont disponibles sur [Parcoursup](https://parcoursup.gouv.fr)

1

# Nov. 2024 > janvier 2025 Je m'informe et découvre les formations

- **Nouveauté 2025 :** → Carte d'identité de la formation en haut sur chaque fiche formation

The screenshot shows the 'Carte d'identité de la formation' (Formation Identity Card) for 'IFSI Regroupement IFSI Université de Limoges D.E Infirmier'. The card includes the following information:

- ÉTABLISSEMENT :** IFSI CH Ussel - rentrée en septembre (19)
- Autres formations accessibles :** IFSI CH Ussel - rentrée en septembre (1)
- ÉTABLISSEMENT PUBLIC :** ÉTABLISSEMENT PUBLIC
- FORMATION :** FORMATION SÉLECTIVE, FORMATION OUVRANT DROIT AUX BOURSES
- DIPLÔME D'ÉTAT CONTRÔLÉ**

Below the card, there are six navigation buttons with icons:

- Découvrir la formation et ses caractéristiques
- Comprendre les critères d'analyse des candidatures
- Consulter les modalités de candidature
- Visualiser les chiffres d'accès à la formation
- Poursuivre ses études et connaître les débouchés
- Contactez et échangez avec l'établissement

**Nouveauté 2025 :** sur le site [parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr) (espace Ressources) un livret « **les bons réflexes** » aide lycéens et parents à se repérer pour choisir un établissement de formation



☞ **Vérifier en un clin d'œil :** le statut de l'établissement (public/privé en contrat avec l'Etat ou sans contrat avec l'Etat), le caractère sélectif/non sélectif, la capacité d'accueil, le label MESR ou encore l'éligibilité aux bourses

☞ On retrouve aussi aisément sur Parcoursup l'information sur les **frais de scolarité**, le **règlement de la CVEC**



## Nov. 2024 > janvier 2025 Je m'informe et découvre les formations

Au niveau du résultats de la recherche, un premier niveau d'informations :

- > **L'accès à la fiche formation**
- > **Le statut de l'établissement de formation**
- > **Des suggestions de formations similaires** pour vous permettre de découvrir des formations que vous ne connaissiez pas et élargir vos choix

Vous aider à préparer vos choix de vœux, deux nouvelles fonctionnalités :

- > **Conserver en « favoris » les formations que vous préférez**
- > **Comparer les formations qui vous intéressent grâce au comparateur** (jusqu'à 5 formations comparées en même temps)

Public ♥

Université de Lorraine - UFR Droit  
Economie Administration - Site  
de Sarreguemines (57)

Licence - Droit

TAUX D'ACCÈS : 98 % ?

[Voir la formation](#)

Ajouter au comparateur ?

---

Formations similaires +

---

## Pour chaque formation, une fiche de présentation organisée en 6 rubriques clés, pour être plus claire, plus riche, plus transparente

- **Découvrir la formation et ses caractéristiques** : les contenus et l'organisation des enseignements, les dispositifs pédagogiques, les frais de scolarité, le règlement de la CVEC, les dates des journées portes ouvertes...
- **Comprendre les critères d'analyse des candidatures** à travers la représentation visuelle des critères définis par les formations (résultats scolaires, compétences et savoir-faire, savoir-être, motivation et cohérence du projet, engagements....) avec leur degré d'importance, ainsi que des conseils pour formuler sa candidature
- **Consulter les modalités de candidature** en particulier les conditions pour candidater, les modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives et les éventuels frais associés
- **Visualiser les chiffres d'accès à la formation** : des données clés sur l'admission en 2024 et les possibilités d'accès dans la formation pour les lycéens de terminale au cours des 3 dernières années **Nouveauté 2025**
- **Poursuivre ses études et connaître les débouchés** : des informations sur les taux de réussite, les possibilités de poursuite d'études, les taux d'insertion et conditions d'emploi des sortants de la formation **Nouveauté 2025**
- **Contactez et échangez avec l'établissement** : contacts de référents de la formation, notamment le référent handicap

# LE BON REFLEXE : ECHANGER, SE PREPARER



## Des lives pour poser vos questions

Le calendrier à retrouver dans *l'espace Ressources*  
sur [parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr)

### Echanger avec des professionnels dans votre lycée

- Votre professeur principal
- Psychologue Education nationale

### Echanger avec les formations

- Les responsables de formations et étudiants ambassadeurs
- Lors des journées portes ouvertes et salons avec conférences thématiques

➤ *contact et dates à retrouver sur [parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr)*

### Préparez-vous avec les outils Parcoursup

- Quiz, Video-tuto, Règles d'or, Faq
- Site d'entraînement de la phase d'admission

## Journées portes ouverte et journées d'immersion

- **Journées portes ouvertes** : vendredi 24 et samedi 25 janvier **Université de Bordeaux et université Michel Montaigne** (programmes détaillés sur les sites des universités). **IUT Bordeaux : site Bordeaux/Gradignan : 15 février . IUT Bordeaux Montaigne : 8 février.**
- **Journées d'immersion**
  - **Université de Bordeaux** : du 10 au 28 février (inscription via la plateforme dédiée à partir du 3 février, site de l'université de Bordeaux)
  - **Université Michel Montaigne** : du 25 au 28 février (lors de la semaine des vacances scolaires) . Modalités d'inscription sur le site de l'université.

 **Retrouvez toutes les dates des journées portes ouvertes sur Parcoursup**

# 2

## 15 janvier 2025 > 13 mars 2025 > 2 avril 2025 Je m'inscris pour formuler mes vœux et finalise mon dossier

### TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieurs et aux **salons d'orientation**.

### DU 15 JANVIER AU 13 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

**Jeudi 13 mars 2025** : dernier jour pour formuler mes vœux.

### MERCREDI 2 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux**.



### FÉVRIER - MARS

**2<sup>e</sup> conseil de classe**: chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur **Parcoursup** pour vous guider à chaque étape

### AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

## S'inscrire sur Parcoursup

À partir du 15 janvier 2025

- **Un message adressé aux lycéens un peu avant le 15 janvier sur leur adresse mail enregistrée au lycée pour activer leur compte** : une adresse valide et régulièrement utilisée >> pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

*Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.*

- **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

*Conseil aux parents ou tuteurs légaux* : vous pouvez également renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir de la part des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances à respecter

**15 Janvier 2025 > Jeudi 13 mars  
2025**

**FORMULATION DES VŒUX**

# Formuler librement vos vœux sur Parcoursup

## > Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage

> Pour des **formations sélectives** (CPGE, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP, etc.) et **non sélectives** (licences, PPPE ou PASS)

> **Lorsque la formation l'a demandé, le vœu doit être expressément motivé** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive son vœu. Il est accompagné par son professeur principal

> **Des vœux qui n'ont pas besoin d'être classés** : aucune hiérarchisation pour éviter toute autocensure

> **La date de formulation des vœux n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier

> **Des vœux qui ne sont connus que de vous** : la formation ne connaît que le vœu qui la concerne

**Conseil : diversifiez vos vœux et évitez impérativement de n'en formuler qu'un seul**

## Les vœux multiples

- **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale).
- **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.
- **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.** Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.

**Sauf exception, il n'y a pas de vœu multiple pour les licences**

**A noter** : Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.

**Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total :**

- > **Les BTS et les BUT** regroupés par **spécialité à l'échelle nationale**
- > **Les DN MADE** regroupés par **mention à l'échelle nationale**
- > **Les DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à **l'échelle nationale**
- > **Les CPGE** regroupées **par voie à l'échelle nationale**
- > **Les EFTS** (Etabl. de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'État à l'échelle nationale**
- > **Les DNA** (diplôme national d'art) proposés par les écoles d'art du ministère de la culture regroupés par **mention à l'échelle nationale**

**Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :**

- > **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à **l'échelle territoriale. Rappel : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière**
- > **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées **en réseau** et qui **recrutent sur concours commun**
- > **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et **Sciences Po / IEP Paris**
- > **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France** regroupés à l'échelle régionale
- > **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**

## Les vœux multiples : exemples

### **Vous demandez un BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements différents**

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu (le BTS) et 7 sous-vœux (les établissements) qui sont décomptés dans la limite des 20 sous-vœux autorisés.

### **Le regroupement d'instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de l'Université Paris Saclay propose 7 instituts. Vous demandez 4 instituts au sein de ce regroupement :**

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu (le regroupement d'IFSI) et 4 sous-vœux (les instituts), qui ne sont pas décomptés.

**A noter** : rassurez-vous, dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.

De l'ordre de 10 000 formations en apprentissage disponibles, pour l'essentiel en BTS, BUT, pour des mentions complémentaires ou titres professionnels

**Être étudiant apprenti c'est :**

- Être étudiant et surtout salarié
- Alternier formation pratique chez un employeur et une formation théorique dans un établissement (ex : un centre de formation d'apprentis - CFA)
- Un plus pour trouver du travail en fin de formation et vous insérer durablement

**L'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur**

**Les établissements (CFA) accompagnent leurs candidats pour trouver un employeur**



**Des ressources disponibles sur [parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr) (espace *Trouver une formation*)**

## Les vœux en apprentissage

- > **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés
- > **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage)
- > **Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage**

**Rappel** : les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage. Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

## Le secteur géographique

### Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

- > **Il n'y a pas de secteur géographique.** Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

### Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)

- > Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence, le PPPE ou le PASS est très demandé, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique** : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.
- > L'appartenance ou non au secteur est affichée aux candidats. Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.

**Point d'attention** : pour les licences, les statistiques sur l'admission des lycéens de terminale au cours des 3 années passées (rubrique « Visualiser les chiffres d'accès à la formation ») sont celles des candidats qui étaient prioritaires pour le secteur de recrutement de la licence.

## La demande de césure : mode d'emploi

**Un lycéen peut demander une césure directement après le bac** : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc...)

- > **Durée la césure** : d'un semestre à une année universitaire
- > **Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »)
- > **L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission** > Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure
- > **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
- > **A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup**

**Dernier jour pour formuler vos vœux :  
Jeudi 13 mars 2025**

(23h59 heure de Paris)

Février

Mars

Avril

Mai

## Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

### > Compléter leur dossier

- > rubrique « préférence et autres projets »
- > Lettre de motivation par vœu **uniquement lorsque la formation l'a demandée**
- > pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)

### > Confirmer chacun de leurs vœux

**Un vœu non confirmé avant le 2 avril 2025 (23h59 - heure de Paris)  
ne sera pas examiné par la formation**

# La rubrique « préférence et autres projets »

Rubrique obligatoire dans laquelle le candidat indique :

- **ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.** Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup** ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

**A noter** : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

# La lettre de motivation

La lettre de motivation n'est obligatoire que si elle est demandée par la formation

- **Elle sert à expliciter la motivation du candidat, sa connaissance et sa compréhension de la formation demandée et son intérêt pour celle-ci.** Il ne s'agit pas d'un exercice de rhétorique ou une dissertation mais d'illustrer avec vos propres mots en 1500 caractères ce qui vous conduit à candidater. Une aide à la rédaction est jointe dans votre dossier.

**La lettre de motivation** est personnelle. Renseignez-la, soignez l'orthographe et le style, évitez les copier-coller ou les emprunts de formules toutes faites...cela se voit et ne plaidera pas pour votre dossier. **Ne pas faire des lettres de motivation ChatGPT !**

**A noter :** pour les candidatures à des formations en soins infirmiers (IFSI), la motivation des candidats constitue un aspect très important pour les responsables d'IFSI. Dans votre dossier, les IFSI ont indiqué ce qui est attendu et vous avez davantage d'espace pour expliciter votre compréhension de la formation, du métier et votre intérêt pour cette candidature

# La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

## Rubrique facultative où le candidat :

- **renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations** (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives, etc.)
- Un espace pour **faire connaître ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif, sportif, service civique ou SNU, cordées de la réussite, etc.

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

# L'attestation de passation du questionnaire pour les vœux en licence de Droit

**Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en Licence de Droit :**

**Un questionnaire en ligne sur le site Avenirs de l'Onisep :**

Accessible (à partir du **15 janvier 2025**) à partir des fiches de formations concernées ;

→ Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;

→ Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

**Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier Parcoursup avant le 2 avril 2025 23h59 (heure de Paris).**

**Dernier jour pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux :  
Mercredi 2 avril 2025**

(23h59 heure de Paris)

Mars

Avril

Mai

Juin

# AVRIL-MAI : EXAMEN DES CANDIDATURES PAR LES FORMATIONS

Ce sont les formations qui évaluent les candidatures

**Rappel : Parcoursup ne décide pas de votre affectation**

**Aucun algorithme de Parcoursup ne fait l'analyse de votre candidature**

Ce sont les enseignants de la formation qui analysent votre candidature dans le cadre d'une commission d'examen des vœux (ou jury). Cette commission définit les modalités et les critères d'analyse des candidatures renseignés sur cette fiche. **Parcoursup n'analyse aucune candidature. Avec Parcoursup, il n'y a pas de tirage au sort.**

**Aucun algorithme de Parcoursup ne décide de votre affectation**

Après analyse des candidatures, les formations transmettent un classement qui sert de base aux propositions d'admission formulées via Parcoursup aux candidats à partir du 2 juin 2025.

Chaque candidat choisit en fonction des propositions d'admission qu'il reçoit, à partir du 2 juin 2025.

**Parcoursup garantit à chaque candidat la liberté de choix, la possibilité de garder des vœux pour lesquels il est en liste d'attente et d'avoir le dernier mot.**

## Comment les formations examinent les candidatures ?

Les modalités d'examen sont affichés pour chaque formation

### ➤ Dans les formations sélectives (classes prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI...)

L'admission se fait sur dossier et, dans certains cas, en ayant recours, en plus ou en lieu et place du dossier, à des épreuves écrites et/ou orales dont le calendrier et les modalités sont affichés aux candidats (rubrique « consulter les modalités de candidature »)

### ➤ Dans les formations non sélectives (licences, PPPE et PASS)

Un lycéen peut **accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil** : si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers et vérifie leur adéquation avec la formation demandée afin de les classer

L'université peut conditionner l'admission (réponse « oui-si ») d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat...) afin de l'aider et de favoriser sa réussite

- **La rubrique Activités et centres d'intérêt** : une rubrique facultative pour mettre en valeur vos compétences, vos expériences et engagements
- **La lettre de motivation** : quand elle est demandée par la formation
- **Les pièces spécifiques ou formulaires** : demandés par certaines formations sélectives
- **La fiche Avenir** : renseignée par les enseignants et le proviseur de votre lycée
- **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat** :
  - **Année de première** : bulletins scolaires et notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)
  - **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1er semestre)
- **Des informations sur votre parcours spécifique**
  - parcours en sections européennes ou binationales ou bac français international (BFI)
  - participation aux cordées de la réussite
  - certification des compétences numériques (Pix)

**A noter** : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2ème trimestre (ou 1er semestre) n'est pas remonté dans votre dossier.

## La fiche avenir renseignée par le lycée

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque lycéen avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque lycéen, une **fiche Avenir** est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
  - l'appréciation spécifique des professeurs par discipline, lorsqu'elle est distincte de l'appréciation portée pour chaque trimestre
  - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
  - l'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu
- La fiche Avenir est **consultable par le lycéen** dans son dossier **à partir du 2 juin 2025**

# Parcoursup au service de l'égalité des chances

- > Des **places sont priorisées pour les lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives
  - Une **aide financière de 500 € pour les lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation en dehors de leur académie
  - Une prise en compte de la participation aux cordées de la réussite
- > Un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**
- > Un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

## L'accompagnement des candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant

**Les coordonnées d'un référent handicap sur chaque fiche de formation.** Il est disponible pour répondre aux interrogations des lycéens tout au long de la procédure.

**Le candidat peut renseigner une fiche de liaison dans son dossier Parcoursup** pour préciser ses besoins. Cette fiche est **facultative** et n'est **pas transmise aux formations** pour l'examen des vœux → **Le candidat pourra demander à Parcoursup de la transmettre à la formation qu'il aura choisie pour préparer sa rentrée.** Cela permet d'anticiper son arrivée dans le nouvel établissement.

**A partir du 2 juin 2025, le candidat peut demander au recteur le réexamen de son dossier** (via la rubrique « contact » dans Parcoursup) s'il ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques et que sa situation justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

# 3

## 2 juin 2025 > 10 juillet 2025 Je reçois les réponses des formations et je décide

### LUNDI 2 JUIN — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE. C'EST LE MOMENT DE FAIRE VOS CHOIX.

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

Entre le vendredi 6 juin et le mardi 10 juin 2025 :  
je classe mes vœux en attente.

### VENDREDI 4 JUILLET

*Résultats du baccalauréat.*

*Après les résultats du bac, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.*



### JEUDI 10 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

### MERCREDI 11 JUIN

La **phase d'admission complémentaire** est ouverte. Jusqu'au 11 septembre, je peux formuler **jusqu'à 10 nouveaux vœux** dans les formations qui ont encore des places disponibles.



### À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUILLET

**Accompagnement personnalisé** des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).



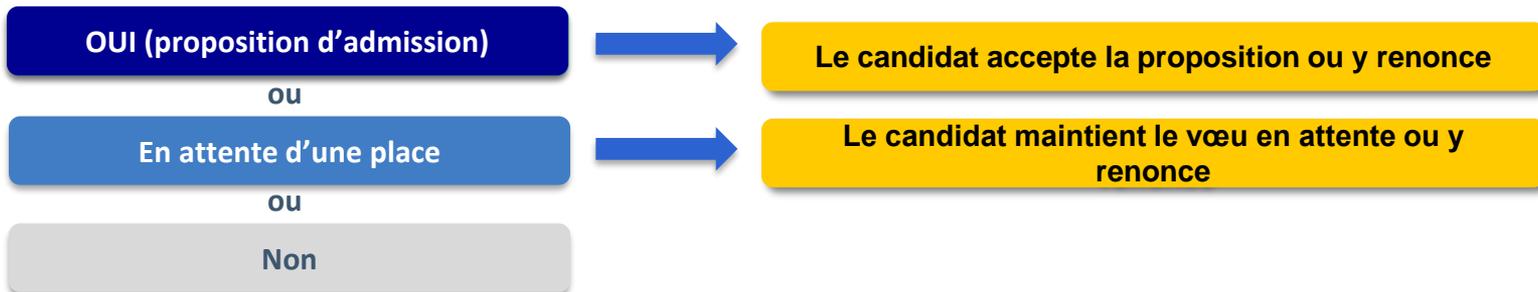
## La phase d'admission principale : 2 juin au 10 juillet 2025

- > Avant le démarrage de la phase de la phase d'admission, repensez à vos vœux, à ceux qui vous intéressent vraiment car **il faudra faire un choix.**
- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 2 juin 2025.**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Les candidats doivent obligatoirement **répondre** à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.** En l'absence de réponse, la proposition est retirée.
- > Parcoursup permet aux candidats de changer d'avis au fur et à mesure des propositions reçues. **Parcoursup permet de conserver les vœux en attente et les candidats peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées.** Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

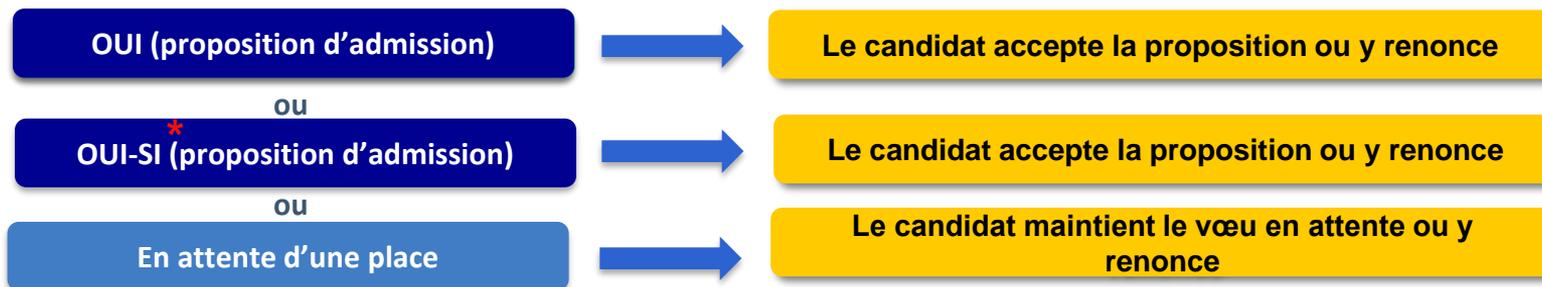
- > **Il faut se préparer à faire un choix** car les propositions arrivent dès le départ et il vous est demandé de choisir ; à titre d'illustration, en 2024 :
  - > Les bacheliers 2024 ont reçu en moyenne 5,8 propositions
  - > Au 1er jour de la phase d'admission, 66,6 % des futurs bacheliers ont reçu une proposition ; en une semaine, 81,5 % des néo-bacheliers ont reçu au moins une proposition
  
- > **Il faut se préparer à faire un choix** car entre **le 6 et le 10 juin 2025**, il sera demandé aux lycéens de classer les vœux en attente qu'ils souhaitent conserver
  - > L'objectif : permettre au maximum de lycéens de recevoir des propositions avant les épreuves écrites du Bac 2025
  - > Classer ses vœux en fonction de ce que l'on préfère ; pas besoin de faire de stratégie, la bonne question à se poser c'est : si je suis accepté, est-ce que je vais rejoindre cette formation ?
  
- > **Parcoursup vous accompagne tout au long de la phase d'admission avec des outils pratiques**
  - > Le site d'entraînement de la phase d'admission
  - > Les quiz, vidéo-tuto, les infographies et la FAQ

## Les réponses des formations et les choix des candidats

### > Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



### > Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)



\* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

## Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- > **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > **par notification sur l'application Parcoursup** (application téléchargeable à partir du 2 juin 2025)
- > **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

**Info** : du 13 au 20 juin 2025, pendant les épreuves écrites du baccalauréat général et technologique, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens généraux et technologiques de se concentrer sur leurs épreuves.

du 24 au 27 juin 2025, pendant les épreuves écrites du baccalauréat professionnel, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens professionnels de se concentrer sur leurs épreuves.

## Comment répondre aux propositions d'admission ? (1/2)

- > **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :**
  - Il **accepte la proposition** (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver (cette possibilité existe jusqu'au moment de l'archivage des vœux en attente)
  - S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée
  
- > **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :**
  - Il **ne peut accepter qu'une seule proposition à la fois**. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente
  - Il peut indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver
  - S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

## Comment répondre aux propositions d'admission ? (2/2)

### > Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à suivre sa situation qui évolue en fonction des places libérées par d'autres candidats

**A savoir** : entre le 6 juin et le 10 juin 2025 : le lycéen classe ses vœux en attente

### > Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- dès le 3 juin 2025, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 11 juin 2025.

**A savoir** : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 **nouveaux** vœux dans des formations qui ont des places vacantes

## Comment classer ses vœux en attente ?

> **Entre le 6 et le 10 juin, les candidats doivent classer par ordre de préférence les vœux en attente qu'ils souhaitent conserver**

- La proposition d'admission déjà acceptée est conservée automatiquement bien sûr !
- Les vœux en attente que vous ne classez pas seront supprimés ; les vœux classés sont pris en compte pour la suite de la phase principale, à partir du 11 juin
- Pour classer vos vœux en attente, demandez vous simplement quelles sont les formations que vous préférez

**A savoir** : les formations ne connaissent pas le classement que vous décidez ; le classement ne modifie pas votre place dans la liste d'attente de la formation

- Pour vous aider Parcoursup met en place des outils
  - > Le site d'entraînement de la phase d'admission
  - > Les quiz, vidéo-tuto, les infographies et la FAQ

## Des solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > **Dès le 3 juin 2025**: les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire**
- > **Du 11 juin au 11 septembre 2025** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux et répondre aux propositions dans des formations disposant de places disponibles**
- > **A partir du 1er juillet 2025**: les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

# L'inscription administrative dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

## Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

- **Prendre connaissance du calendrier 2025**, des modalités de fonctionnement de la plateforme et des vidéos tutos pour vous familiariser avec la procédure ; utilisez les outils Parcoursup pour échanger, vous exercer (Quiz ; Règles d'or ; Faq ; Site d'entraînement de la phase d'admission)
- **Anticipez, n'attendez pas la dernière minute pour préparer votre projet d'orientation** : anticipez au lycée (Avenir(s) ; possibilité d'ouvrir un compte Parcoursup dès la 2nde) pour construire votre projet d'orientation progressivement, explorez la carte des formations, consultez les fiches des formations
- **Faites les vœux pour des formations qui vous intéressent, ne vous autocensurez pas, pensez à diversifier vos vœux et évitez de ne formuler qu'un seul vœu**
- **Ne restez pas seuls avec vos questions** : échangez au lycée et profitez des rencontres avec les enseignants et étudiants du supérieur : Lives Parcoursup, journées portes ouvertes, étudiants ambassadeurs
- **Préparez vous pour la phase d'admission** : la phase d'admission va vite, vous devrez répondre aux propositions ... alors préparez-vous à faire un choix..

**Mais rassurez-vous, Parcoursup n'est qu'une première étape... vous avez le droit de vous réorienter !**

> **Le numéro vert** : **0 800 400 070**

*(numéros spécifiques pour l'Outre-mer indiqués sur [Parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr))*

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

> **Les réseaux sociaux pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils**

- Parcoursup\_info sur Twitter/X
- Parcoursupinfo sur Instagram et Facebook)

**Le canal d'actualité Parcoursup info sur Whatsapp** pour être informés des dates clés, des informations pratiques et des outils essentiels pour réussir son orientation post bac.

*Pensez à bien activer les notifications pour recevoir toutes les informations*

# Pensez aussi à préparer votre future vie d'étudiant(e)

**Bourse sur critères sociaux** : vous pouvez faire une demande de bourse et/ou de logement en créant votre dossier social étudiant (DSE) via le portail [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr) .

Vous pouvez calculer vos droits à la bourse via [lescrours.fr/nos-services/simulateur-de-bourse](https://lescrours.fr/nos-services/simulateur-de-bourse)

**Aide à la mobilité** : Parcoursup propose une aide à la mobilité de 500 € pour les lycéens boursiers qui étudieront dans un établissement situé en dehors de leur académie de résidence.

**Logement en résidence universitaire** : pour vous aider dans votre recherche, consultez le site [trouverunlogement.lescrours.fr](https://trouverunlogement.lescrours.fr) . Pour toute question, une FAQ est proposée sur [etudiant.gouv.fr](https://etudiant.gouv.fr)

**Santé** : pour rappel, vous êtes automatiquement affilié au régime général de la sécurité sociale.

Vous pouvez évaluer votre droit à la Complémentaire santé solidaire et à d'autres prestations sociales depuis le site [mesdroits sociaux.gouv.fr](https://mesdroits sociaux.gouv.fr)

# Je fais le point

avec le/la  
professeur-e  
principal-e



avec le/la  
psychologue  
de l'éducation  
nationale

## Entretien(s)

Psychologue de l'Éducation nationale : Mme TANG

- **au lycée** : le lundi après-midi, le mardi , le jeudi toute la journée ou après-midi (cf planning à la vie scolaire)
  - Prise des RDV après de la vie scolaire
- **au CIO** (Centre d'information et d'orientation de Bordeaux -Sud) : vendredi après-midi
  - prise des RDV au 05 40 45 02 67
  - 23 rue Robert Schuman- BT Emploi 33130 BEGLES**

Le CIO est ouvert pendant les congés scolaires

